Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230406-D2023_60-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-60

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 6 avril 2023)

Date de convocation : 20 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 avril 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, MOURTEROT, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, LOUSTAU, SASSOUBRE, GABASTON, SANZ.

Présents suppléants : M. ESTURONNE, PINOUT.

Absents ou excusés : Mmes CANDAU, POUEYMIROU-BOUCHET et M. DESSEIN, CARRERE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE, CACHELOU, GARROCQ.

Pouvoirs : Mme CANDAU à M. ESQUER
M. CARRERE à M. VISSE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. CARREY à M. MARTIN
M. MONGAUGE à Mme BLANCHET
M. LABERNADIE à Mme BARRAQUE

Secrétaire de séance : M. PARIS

OBJET : TOURISME – AIDES PERSONNALISEES AUX AMBASSADEURS DE LA PRATIQUE DU TRAIL EN VALLEE D'OSSAU

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Dans le cadre du Plan Local de sports nature, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau soutient des évènements sportifs et notamment différentes courses de trail. Par ce biais, elle contribue à mieux faire connaître cette activité porteuse pour l'économie touristique du territoire.

Un autre vecteur de promotion de la pratique est représenté par les sportifs de haut niveau qui, de par leur présence et leurs résultats sur des courses de renommée internationale, contribuent à mettre en valeur leur espace d'entraînement, la Vallée d'Ossau, notamment auprès de pratiquants et des médias spécialisés dans le trail.

Il est proposé de mettre en place un partenariat avec des athlètes de haut niveau spécialisés dans les courses de trail qui prendra la forme d'une aide financière personnalisée dont le montant est compris entre 500 et 1500 euros annuellement. Ce dernier sera déterminé en fonction des résultats sportifs obtenus sur les deux dernières saisons sportives, du projet sportif et du budget prévisionnel pour la saison en cours.
Cette aide économique les aidera à finaliser leur budget compétition (équipement, déplacement, inscriptions, etc…). Elle sera versée à la structure support propre à chaque athlète dès que la délibération sera rendue exécutoire. Le sportif d'engage à fournir les justificatifs à hauteur de la subvention accordée (acquisition de matériel sportif, frais de déplacements, suivi médical…) avant le 30/11 de l'année considérée.

De son côté, le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter la charte de respect de l'éthique sportive Olympie 64.
- Participer, en fonction de son calendrier sportif, *a minima* à un trail organisé en Vallée d'Ossau et si possible à un trail sur le versant espagnol en Alto Gallego afin de valoriser des relations transfrontalières, les dossards étant fournis
- Participer *a minima* une fois par an à un autre évènement organisé par la CCVO/OTVO (trail utile, évènement sport nature, etc.).
- Relayer dans la presse écrite et audiovisuelle, sur les réseaux sociaux, sur les podiums et autres espaces de médiatisation, son appartenance au territoire de l'espace trail Vallée d'Ossau Pyrénées.
- Dans la mesure où il dispose d'un compte, poster au moins une fois par mois sur chacune des plateformes Facebook et Instagram, des messages et photos avec le tag @valleedossaupyrenees et le #valleedossaupyrenees et/ou porter ponctuellement des éléments vestimentaires (à définir

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230406-D2023_60-DE

selon les possibilités ouvertes dans les contrats d'équipementiers de chaque sportif) siglés Vallée d'Ossau Pyrénées
- Parler positivement et promouvoir dès que l'occasion se présente le territoire Vallée d'Ossau Pyrénées aux autres concurrents, à la presse, aux spectateurs, sponsors, organisateurs, etc.
- Ne pas porter préjudice par son comportement à l'image de la CCVO/OTVO

Il est proposé, pour 2023, de consacrer un budget de trois mille euros pour lancer ce partenariat (cf annexe 1) sur la base des engagements fixés ci-dessus.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le présent rapport ;

- **ACCEPTE** de consacrer un budget de trois mille euros pour lancer ce partenariat ;

- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY